

Société suisse des
ingénieurs et des architectes

sia

Recommandation
Edition de 1994

271/2

Toitures-jardins

Éditeur:
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, 8039 Zurich
Téléphone 01/283 15 15, Fax 01/201 63 35
Ventes des normes et des imprimés, tél. 01/283 15 60

Avant-propos

L'aménagement de toits plats en toitures-jardins prend de plus en plus d'importance, pour des raisons d'écologie et d'urbanisme. Cette tendance s'est marquée en entrant dans les règlements de construction à cause principalement de l'influence positive de la rétention d'eau sur l'évacuation des eaux des agglomérations.

La recommandation SIA 271, toits plats, s'applique à l'étude du projet et à l'exécution des toits plats. Elle ne comporte toutefois aucune mention particulière relative aux matériaux, à la construction et à la physique appliquée d'une toiture-jardin.

La présente recommandation constitue un complément à la recommandation SIA 271, toits plats, édition 1986. Elle en suit le plan et précise, aux chapitres correspondants, les dispositions complémentaires ou les modifications.

Les soins et l'entretien sont d'une importance particulière pour une toiture-jardin mais ne font pas l'objet de la présente recommandation. Les professionnels concernés doivent cependant donner au maître de l'ouvrage une information circonstanciée sur ce point. La présente recommandation s'adresse en premier lieu aux personnes qui participent à la réalisation; elle constitue la base du contrat d'entreprise.

Lors du choix de la végétation et des matériaux, on tiendra compte de leur compatibilité avec l'environnement. Ce problème doit toujours être examiné par rapport aux exigences spécifiques du bâtiment considéré, mais il n'est pas traité dans le cadre de la présente recommandation. Ici, la documentation SIA D 093.08 et D 093.09 «canevas pour la déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction» peut fournir une aide appréciable.

Table des matières

	Page
Avant-propos	2
0 Champ d'application	4
0 1 Délimitation	4
0 2 Autres prescriptions applicables	4
1 Terminologie	5
2 Toiture chaude	6
2 1 Support	6
2 2 Barrière de vapeur	6
2 3 Isolation thermique	6
2 4 Couches de séparation et de glissement	7
2 5 Etanchéité	7
2 6 Couches de protection	8
2 7 Evacuation des eaux de pluie	8
2 8 Raccords et fermetures de bord	9
3 Toits plats de type particulier	9
3 1 Toiture inversée et systèmes analogues	9
4 Rénovations (Réfections)	10
5-7*	
8 Obligations des parties	10
Annexe 1 Choix d'une toiture-jardin: différents critères en regard des cultures intensives et extensives .	11
Annexe 2 Références	13

* Ces chapitres, que l'on rencontre habituellement dans les normes SIA, ne sont pas abordés dans la présente norme

Membres de la commission SIA 271/2 «Toitures-jardins»

Président :	H. Bangerter, Ing. SIA, Kloten	SIA
Membres :	W. Altorfer, Arch., Zurich	SIA
	P. Balzan, Ecublens	VERAS
	P. Bauer, Landschaftsarch., Zurich	BSLA
	E. Brenner, Rapperswil	ASMC
	R. Brändle, Ing. SIA, Zurich	WISDA/VZA
	H.R. Preisig, Arch. SIA, Zurich	SIA
	E. Strüby, Zurich	ASMFA
	H.R. Unold, Sarnen	ASMP
	E. de Weck, Arch. SIA, Fribourg	SIA
	P.H. Wirth, Arch. SIA, Uster	SIA

La version française de la présente norme a été mise au point par la commission SIA des traductions en langue française.

Adoption et entrée en vigueur

La présente recommandation SIA 271/2 «Toitures-jardins» a été adoptée par le comité central de la SIA le 20 septembre 1994 à Broc FR.

Elle entre en vigueur le 1^{er} décembre 1994.

Le président: Dr. H.-H. Gasser
Le secrétaire général: C. Reinhart

Copyright © 1995 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.